Tremblay-en-France (93). La fête clandestine était organisée dans des locaux municipaux par un éducateur de la ville

27/12/2020 à 20h44



Un employé municipal a été interpellé samedi soir alors qu'il organisait une fête rassemblant entre 35 et 50 personnes, ce qui est interdit dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

La fiesta avait lieu dans l'une des maisons de quartier de la ville, dont il possédait les clés dans le cadre de sa fonction… d'éducateur des jeunes de la commune !

François Asensi, le maire (FG), a été prévenu dans la foulée. « *C'est juste un scandale* », tonne l'édile. S'il se laisse la nuit pour réfléchir aux suites à donner à cette histoire, François Asensi est clair : « *Je vais demander une sanction : c'est évidemment trop grave pour laisser passer ! Est-ce que ce sera la révocation, ou une mise à pied ? Je n'en sais encore rien du tout. Je verrai cela dès lundi matin avec mes services. Mais c'est clairement une faute lourde de la part de cet agent.* »

Le Parisien